

**Emplois et procédure d'affectation des enseignants du second degré
dans les établissements d'enseignement supérieur pour la rentrée 2019**

Composante	Discipline 2 nd degré	Référence
C.L.I.L. Centre des Langues de l'université de Lille	Anglais	81

Profil court à publier : Enseignant ou enseignante du second degré en Anglais

Enseignement :

- **Filières de formation concernées :**

Attaché.e administrativement au CLIL, l'enseignant ou l'enseignante intervient sur le campus de Cité Scientifique et dispense majoritairement des cours aux étudiants de formation initiale inscrits dans chacune des trois années de Licence et/ou en Master 1^{ère} et/ou 2^{ème} année de toutes les filières des spécialités concernées : Physique, Chimie, Mathématiques, Biologie, Sociologie, Economie, Géographie, Urbanisme, Informatique, E.E.A., Génie Civil ou Mécanique.

L'enseignement de la langue dans les différentes compétences reste général les deux premières années. En 3^{ème} année de Licence et en Master, l'enseignant ou l'enseignante veille à spécialiser ses cours, vocabulaire ciblé, innovations et documents relatifs au domaine d'étude, connaissance du monde de l'entreprise...

- **Objectifs pédagogiques et besoin d'encadrement :**

L'enseignement dispensé par le candidat ou la candidate permet aux étudiants d'atteindre les objectifs fixés par le projet linguistique de l'Université, à savoir l'obtention lors de la troisième année du niveau B2 du CECR (Cadre Européen Commun de Référence en Langues), niveau qui peut être confirmé par une certification (CLES 2 ou autre).

L'enseignant ou l'enseignante est amené.e, seul.e ou en collaboration avec l'équipe :

- à élaborer et/ou développer des contenus et outils pédagogiques pour tous les niveaux du CECR (tests de positionnement, supports pédagogiques de cours pour les étudiants contenant des ressources pour la compréhension de l'écrit, des ressources audio ou vidéo numériques didactisées pour la compréhension orale, des activités d'expression écrite et orale, des exercices en ligne et sur plate-forme...)
- à participer à la préparation et à la mise en œuvre de dispositifs particuliers tels que des projets d'autoformation tuteurée en Centre de Ressources en Langues ;
- à maîtriser et utiliser l'outil informatique, les plates-formes numériques, les laboratoires multimédia ;
- à concevoir des sujets de certification CLES, à participer à l'organisation et au bon déroulement des certifications (CLES, TOEIC) ;
- à participer aux réunions pédagogiques régulièrement organisées au département Langues Vivantes et à prendre part aux réflexions et décisions communes concernant l'offre de formation en langues vivantes ;
- à favoriser la mobilité des étudiants dans le cadre de l'ouverture à l'international, programmes Erasmus, label international de l'Université Lille, communication interculturelle.

L'enseignant ou l'enseignante prend la responsabilité du module « langues » dans une ou plusieurs filières d'enseignement sur le plan administratif.

Il ou elle s'occupe notamment des relations avec les enseignants des disciplines scientifiques en charge des dites filières, de l'organisation des rentrées, des emplois du temps, des examens et évaluations, participe aux commissions pédagogiques et aux jurys.

De façon plus générale, l'enseignant ou l'enseignante est invité.e à s'associer aux activités du CLIL et à prendre des responsabilités particulières au niveau transversal.

Contacts :

<u>Enseignement :</u>	Sam SKYRONKA – Responsable Pédagogique Campus Cité Scientifique Téléphone : +33 (0)3 20 43 32 69 Courriel : sskyronka@univ-lille.fr
<u>Administratif :</u>	Bureau : Recrutement-Mobilité enseignants Téléphone : +33 (0)3 62 26 95 39 / +33 (0)3 62 26 95 47 / +33 (0)3 62 26 95 38 Courriel : recrutement-mobilite-enseignants@univ-lille.fr Site internet : https://www.univ-lille.fr/universite/travailler-a-luniversite/

Ce poste est ouvert aux personnes en situation de handicap.

Afin de déposer votre candidature, il convient de vous rendre sur le site de l'université de Lille où vous pourrez prendre connaissance des conditions de recevabilité, des modalités d'inscription et de dépôt des candidatures.